



Monda Solidareco Kontraü la Malsato

SOLIDARITE MONDIALE CONTRE LA FAIM

Institution du Congrès des Peuples

SOLIDARITE MONDIALE CONTRE LA FAIM est exclusivement un organisme de financement de Projets issus d'initiatives locales.

Les Projets doivent être destinés à faire progresser les populations dans le sens de l'auto-suffisance alimentaire et les aider à se libérer ainsi de la dialectique misère-assistance.

Le fonctionnement de Solidarité Mondiale contre la Faim présente diverses caractéristiques originales qui en font un instrument unique en son genre.

Mutualiste !

Chacun apporte à tous, chacun peut bénéficier des apports de tous.

Solidarité Mondiale contre la Faim est constitué d'adhérents individuels qui lui apportent ses ressources par leurs cotisations et qui peuvent bénéficier de ses prestations s'ils se trouvent en condition de lutter pour leur propre autosuffisance.

Sous cet aspect sa pratique s'apparente à celle de "l'Economie de Réciprocité" des populations andines et à celle des "tontines" et des "crédits rotatifs" qui ont cours dans les populations africaines.

Cette pratique n'a donc aucun rapport avec celle, courante, de l'assistance qui transfère des richesses des "nantis" vers les "pauvres".

Tout bénéficiaire d'un financement doit adhérer à Solidarité Mondiale contre la Faim pour apporter sa propre part de solidarité à l'égal des autres.

Tout adhérent est mutuellement propriétaire de Solidarité Mondiale contre la Faim avec les autres adhérents. De ce fait la gestion de Solidarité Mondiale contre la Faim est totalement transparente à tous, et chacun y exerce ses droits de contrôle, de proposition, de décision.

Transnational !

Les structures de Solidarité Mondiale contre la Faim sont indépendantes des frontières des Etats. De ce fait, la solidarité s'exerce entre toutes les populations du monde qui le désirent. Au sein de SMF, le pêcheur sénégalais, le paysan rwandais, l'apiculteur mexicain, l'éleveur togolais, le chômeur européen, le riziculteur malgache etc.. s'entraident mutuellement.

Tout être humain y pèse le même poids que tout autre.

Appart libre !

Tout adhérent peut apporter une cotisation aussi élevée qu'il le désire.

Le minimum requis est la base de justice de Solidarité Mondiale contre la Faim : c'est l'équivalent d'une ration alimentaire quotidienne par an, que chacun évalue en sa conscience. Les droits des adhérents au sein de Solidarité Mondiale contre la Faim sont indépendants de l'importance de leurs cotisations.

Ses prestations...

Elles comportent le plus souvent deux parts :

- ☞ une part de subvention, définitivement acquise au bénéficiaire,
- ☞ une part de prêt sans intérêts.

La proportion entre la subvention et le prêt, ainsi que les échéanciers du financement global et du remboursement du prêt sont à l'initiative du bénéficiaire.

Les prêts remboursés sont immédiatement affectés au financement d'autres Projets.

Le contrat de solidarité

Tout accord de financement, acquis après examen d'un dossier complet, enquête éventuelle et vérification de sa conformité aux objectifs de Solidarité Mondiale contre la Faim, fait l'objet d'un contrat de solidarité qui consacre les engagements réciproques des parties et garantit le suivi du Projet.

Pas de gaspillage !

Les frais d'administration et de publicité de Solidarité Mondiale contre la Faim ne doivent pas excéder 15% de ses ressources annuelles.

Pour cette raison:

- ☞ ses animateurs sont tous bénévoles,
- ☞ la présentation de son bulletin de liaison, Monda Solidareco, est la plus sobre possible,
- ☞ la diffusion de Solidarité Mondiale contre la Faim se fait essentiellement par la parole de ses adhérents et par l'exemple de ses réalisations.

Solidarité Mondiale contre la Faim s'efforce de travailler de concert avec les O.N.G. locales et internationales qui peuvent apporter aux Projets qu'il soutient une complémentarité de compétence ou financière. En retour cette collaboration synergise l'action des O.N.G. partenaires.

**ruelle haute, 21120 Gemeaux,
France**

**courriel :
info@globidar.org**

<http://www.globidar.org>



Solidarité Mondiale contre la Faim :

plus qu'une simple organisation humanitaire

Il est difficile d'évaluer le nombre des Organisations Non Gouvernementales qui, dans les pays développés, se sont donné pour vocation d'apporter des solutions au problème de la faim.

Depuis les initiatives de pure assistance ayant pour objet de quêter des moyens financiers pour acheminer des denrées alimentaires jusqu'aux Associations engagées par la volonté de favoriser la reprise en charge des populations par elles-mêmes, elles sont légions. De la petite Association de village aux grandes organisations internationales, qu'elles soient d'inspiration laïque ou que leur action soit sous-tendue par un engagement religieux ou idéologique, elles représentent sans doute plusieurs milliers de tentatives pour établir un peu plus de justice sur notre planète.

Etait-il vraiment opportun, en créant Solidarité Mondiale contre la Faim en 1982, d'en ajouter une et d'accroître ainsi une dispersion des efforts qui pourrait paraître plus nuisible qu'efficace ? L'atomisation à outrance des projets n'est-elle pas un saupoudrage tout juste bon à camoufler temporairement la profonde réalité de la richesse des uns et de la pauvreté des autres ?

Il est évident que les créateurs Solidarité Mondiale contre la Faim, n'auraient pas pris le risque de se voir opposer cette objection s'ils n'avaient été convaincus que leur Institution apporte quelque chose en complément de tout ce qui se fait par ailleurs et que ce quelque chose aura dans l'avenir une importance déterminante.

Les créateurs de Solidarité Mondiale contre la Faim sont les Citoyens du Monde. Ils ont été les premiers (*Josué de Castro, Abbé Pierre, René Dumont, Lord Boyd Orr, Michel Cépède, Robert Buron...*) à proposer une analyse scientifique des causes structurelles de la faim dans le monde. Ils ont été les premiers à voir -au paroxysme de la "guerre froide" dans les années 50- que la division la plus intolérable entre les hommes serait celle qui est fondée sur la capacité de se nourrir : la division Nord-Sud.

C'est de leur analyse que procède la création de SMF. De la définition approfondie des causes de la malnutrition procède la nature des remèdes que SMF se propose de mettre en œuvre. Ces idées sont clairement exposées dans la brochure n° 19, "Faim, Développement et Mondialisme" ainsi que dans la brochure de présentation de SMF et dans les conférences de la session 1983 de l'Institut d'Etudes Mondialistes. **Elles introduisent à un futur profondément différent de la situation existante.**

SMF se propose, au travers de sa pratique d'incitation au développement, non seulement de réunir les conditions propices à l'amélioration des conditions locales (soutien de « Projets »), mais aussi d'institutionnaliser un principe de démocratie fédéraliste à l'échelle mondiale.

Répondant à l'analyse des Citoyens du Monde selon laquelle la subordination des Etats à un pouvoir économique mondialisé et incontrôlé conforte la compétition sauvage, la confiscation par une minorité des ressources du globe, la négation des Droits de l'Homme, la course aux armements et la dégradation de la biosphère, SMF amorce en contre-pied une pratique de solidarité fondée sur une citoyenneté ouverte. **Face aux pouvoirs économiques multinationaux, il a le projet ambitieux de se mettre en mesure d'opposer un jour la volonté transnationale des peuples à choisir leur propre modèle de développement.**

Au plan de l'individu, la pratique de SMF est particulièrement éducative: chaque bénéficiaire d'un Projet peut user de sa souveraineté individuelle à l'intérieur du SMF dont il est mutuellement propriétaire avec les autres bénéficiaires. Ainsi l'éleveur rwandais sait que le paysan bolivien, le maraîcher togolais, l'artisan brésilien et le pêcheur sénégalais l'ont aidé à améliorer ses conditions de vie, et réciproquement. **De la sorte s'introduit peu à peu la conscience de subsister sur une même planète dont les fruits doivent être répartis équitablement.**

C'est bien celle mutation de conscience dont l'humanité a besoin pour accéder au stade de développement harmonieux dont elle a d'ores et déjà les moyens techniques.

Et ainsi se résume bien l'originalité profonde de SMF : au travers d'une pratique de solidarité sans frontières, tendre à ce que les hommes prennent en charge aussi bien leur autosubsistance que la maîtrise définitive de leur pouvoir de choisir.

**ruelle haute, 21120 Gemeaux,
France**

courriel :

info@globidar.org

<http://www.globidar.org>



Monda Solidareco Kontraŭ la Malsato

SOLIDARITE MONDIALE CONTRE LA FAIM

Institution du Congrès des Peuples

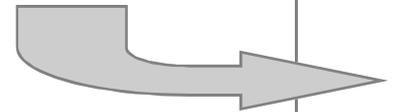
CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

1- CONDITIONS

- 1a Objectif d'autosuffisance alimentaire.
- 1b Initiative d'intérêt collectif ou communautaire.
- 1c Adhésion individuelle des bénéficiaires à Solidarité Mondiale contre la Faim.
- 1d Organisation des bénéficiaires en une Association dotée de statuts démocratiques assurant un fonctionnement transparent.
- 1e Avoir cotisé pendant au moins deux ans à Solidarité Mondiale contre la Faim.

2- CONSTITUTION DU DOSSIER

Voir au dos



3- ADRESSER LE DOSSIER COMPLET A:

SOLIDARITE MONDIALE
CONTRE LA FAIM

ruelle haute
F-21120 Gemeaux
France

ou bien au correspondant
régional avec lequel vous êtes
en relation.

4- CONTRAT DE SOLIDARITE

L'examen et le suivi du dossier sont confiés à un administrateur compétent qui se met en relation avec les demandeurs. Ce dernier peut exiger tous compléments d'information et faire toutes propositions de modifications utiles. Le Conseil d'administration de Solidarité Mondiale contre la Faim se prononce :

- ☞ en début d'étude : sur l'éligibilité du projet (conformité aux objectifs et mode d'action de SMF)
- ☞ en fin d'étude d'un projet élu : sur le financement du projet (dossier complet, faisabilité établie)

Lorsque le projet est déclaré finançable, il entre en file d'attente de financement. Environ trois mois avant la date supposée du financement, un contrat de solidarité est préparé par l'administrateur chargé du dossier. Ce contrat est soumis à la signature des parties :

- un demandeur, adhérent à SMF et régulièrement mandaté par son groupe
- selon le cas : le responsable de l'ONG d'appui conventionnée ou de toute autre organisation partenaire du projet
- le Secrétaire-général de SMF

Après signature du contrat de solidarité entre les deux parties, le financement est réalisé.

2- CONSTITUTION DU DOSSIER

2a Une demande de financement n'excédant pas une feuille recto-verso comportant l'identification complète et précise du demandeur, sa raison sociale, ses coordonnées postales et une description brève du projet (nature, localisation, coût total, estimation globale du financement demandé).

2b Une description du projet à financer aussi détaillée que possible :

- ↪ description des conditions géographiques, écologiques, économiques, sociales et culturelles de la région où le projet sera mis en place,
- ↪ description précise du projet,
- ↪ description des améliorations attendues de la mise en oeuvre du projet,
- ↪ étude d'impact sur l'environnement,
- ↪ budget prévisionnel sur 3 années.

2c Une évaluation détaillée du coût total du projet.

2d Une évaluation détaillée du montant du financement demandé qui précise :

- ↪ L'apport propre des demandeurs,
- ↪ Le montant total demandé à SMF,
- ↪ Les apports d'autres sources (préciser leur identité et leur adresse).

2e une proposition de modalité pratique de financement qui comprend :

- ↪ La proportion relative souhaitée entre la part de subvention et la part de prêt sans intérêts.
- ↪ Le calendrier souhaité pour l'échelonnement du financement.
- ↪ L'identité et l'adresse du compte bancaire qui recevra le financement.
- ↪ L'échéancier souhaité pour le remboursement du prêt.

2f la liste complète des personnes adhérant à Solidarité Mondiale contre la Faim qui précise :

- ↪ les noms, prénoms et adresses complètes de ces personnes,
- ↪ le montant des cotisations individuelles versées,
- ↪ le mode de règlement de ces cotisations à convenir avec le trésorier.

**ruelle haute, 21120 Gemeaux,
France**

**courriel :
info@globidar.org**

http://www.globidar.org

SOLIDARITE MONDIALE CONTRE LA FAIM

Secrétariat : "Les Nids", 49190 ST-AUBIN DE LUIGNE (France)

FICHE D'ADHESIONS INDIVIDUELLES

Nom et adresse ou cachet du groupe : Groupement	comité de gestion en exercice Nom du (de la) Président(e) Nom du (de la) Secrétaire : Nom du (de la) Trésorier(e) : durée du mandat (dates) :
--	---

Nous, soussignés, déclarons vouloir adhérer à Solidarité Mondiale contre la Faim.

Nous nous engageons à verser, au titre de la solidarité mondiale contre la faim,

les sommes minimales annuelles ci-dessous indiquées à partir de cette année 202 . .

n°	M. Mme ou Mlle	NOM, POST-NOM (en majuscules), prénom (en minuscules)	année de naissance	montant de l'engagement annuel	signature	réservé à l'administration
Total à reporter :						

n°	M. Mme ou Mlle	NOM, POST-NOM (en majuscules), prénom (en minuscules)	année de naissance	montant de l'engagement annuel	signature	réservé à l'administration
Total:						

Somme payable par virement bancaire ou par Western Union
Envoyer cette liste à "Solidarité Mondiale contre la Faim

Les Nids
49190 ST-AUBIN DE LUIGNE (France)

ou par courrier électronique : info@globidar.org

Le moyen de paiement ou les références de celui-ci doivent être jointes à l'envoi de la présente liste.

Virement bancaire :

IBAN : FR76 1790 6000 3296 3938 5640 593

BIC : AGRIFRPP879